



mrap

différences

N°313
Avril, mai, juin 2020

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DROIT & LIBERTÉ

MENSUEL

PEUPLES

DOSSIER

ÉPIDÉMIE : DROITS ET LIBERTÉS EN DANGER !

© DR



INTERNATIONAL

Frontières : le retour
P. 7



DOSSIER

À l'évidence les inégalités
tuent
P. 12



DOSSIER

État d'urgence sanitaire :
préserver les droits et libertés
P. 14



ANTIRACISME

Antitsiganisme en France
P. 16

3 INTERNATIONAL

- » Les effets spécifiques de la crise sur l'immigration
- » Mineurs non accompagnés face à l'épidémie
- » Situation à la frontière entre la Grèce et la Turquie
- » Fermeture des CRA : en temps de confinement, plus que jamais une exigence impérieuse !
- » Frontières : le retour ?
- » Liberté pour les prisonniers politiques

8 - 14 DOSSIER : DROITS ET LIBERTÉ EN DANGER

- » À l'évidence les inégalités tuent
- » Pandémies, fausses explications et boucs émissaires
- » Nous ne mourrons pas du Coronavirus mais de faim
- » État d'urgence sanitaire : préserver les droits et libertés

15 COMITÉS LOCAUX

- » Nanterre : un comité local du MRAP dans sa cité
- » A Besançon, 40 ans ça se fête.
- » Comité local de Strasbourg

18 DOSSIER

- » Quels chiffres sur le racisme en France en 2019 ?
- » Antitsiganisme en France : combattre à la fois discriminations et racisme

23 COLLECTIF

- » Plus jamais ça ! Préparons le jour d'après

«Différences» / Abonnement annuel : 24€ // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : M.G. Guesdon // Trésorière : Marie-Annick Butez // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/ Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



J.F. QUANTIN*



R. LE MIGNOT*



P. MAIRAT*

UN IMMENSE BESOIN DE SOLIDARITÉ

La crise sanitaire actuelle interpelle tous les acteurs de notre société. Dans son domaine, celui du combat contre le racisme et les discriminations, celui de la promotion de l'amitié entre les peuples, des droits humains et de la démocratie, le MRAP prend position.

Les victimes du racisme, des discriminations, les exilés, les précaires sont, dans cette crise sanitaire, parmi les plus vulnérables.

Des enfants, des femmes, des hommes en cours de migration vivent dans des conditions extrêmement difficiles, dans des lieux où les mesures de confinement imposées au reste de la population n'ont aucun sens. Tous les précaires, les sans-papiers, les sans-abris sont contraints à la promiscuité.

Le MRAP demande que l'État prenne les mesures nécessaires à une protection égale pour ces personnes vulnérables. S'imposent d'urgence la fin des rétentions administratives, l'accueil des sans-abris dans des hébergements adaptés, le déblocage des impasses administratives. La situation est encore plus dramatique au niveau international : les îles grecques sont des bombes sanitaires, comme toutes les concentrations de réfugiés dans le monde.

Cette protection pour les plus précaires est indispensable pour construire une société solidaire et fraternelle. La solidarité n'est ni un vain mot, ni seulement un impératif moral, c'est un principe essentiel à la vie même de l'humanité, impliquée par sa profonde unité. Il n'y a pas de santé publique si certaines personnes en sont exclues, quel que soit leur statut social ou administratif. Seule une protection universelle peut protéger la société et tous ses membres. Elle est à défendre en

France et à conquérir dans de nombreux pays.

Cette crise a aussi révélé la persistance de vieux préjugés et de replis individuels qui se manifestent au fil des peurs et des fantasmes. Nous avons dû dénoncer le réveil de manifestations racistes sur le « péril jaune » et le « virus chinois ». Cette bêtise a fait long feu.

Mais une autre persiste : l'appel à la fermeture des frontières. Face à une épidémie, limiter la circulation des personnes peut avoir un sens, mais les frontières territoriales ne sont pas nécessairement pertinentes pour un isolement sanitaire. Ces fermetures nationales peuvent même se révéler contre-productives, lorsqu'elles entravent la circulation des hommes et des produits utiles à une gestion collective de la crise. A l'intérieur de l'Europe, ce repli national engendre des désordres plus dangereux que protecteurs.

Si certaines restrictions aux libertés publiques peuvent être acceptées, elles doivent aussi impérativement être fondées par leur utilité et clairement limitées dans le temps, dans le strict respect de l'État de droit.

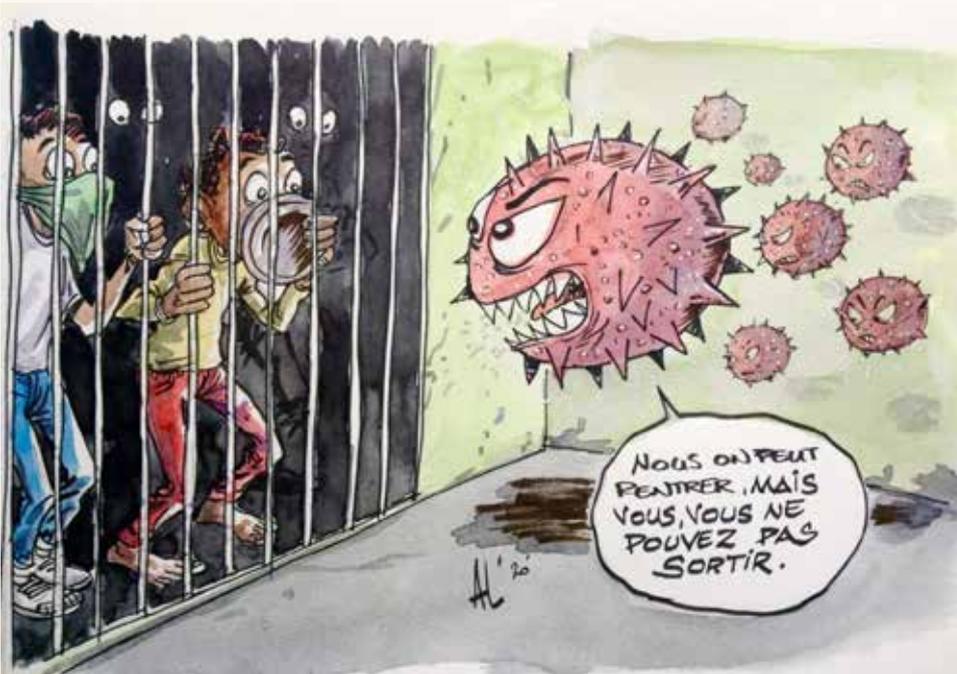
Face à une pandémie, des politiques nationales chaotiques n'aident pas à construire une résistance efficace. Des stratégies cohérentes, des échanges de moyens et de compétences, des recherches médicales urgentes sont indispensables. Cette politique internationale coordonnée, imparfaitement préfigurée par l'OMS, fait cruellement défaut.

Ce que prône le MRAP dans d'autres domaines est encore plus vrai pour celui de la santé : l'humanité a besoin de politiques collectives solidaires pour aborder les grandes questions qui se posent à elle. ●

IMMIGRATION

LES EFFETS SPÉCIFIQUES DE LA CRISE SUR L'IMMIGRATION

La crise sanitaire et le blocage de la société qui l'accompagne ont un certain nombre d'effets particulièrement désastreux sur ceux dont l'immigration est encore un processus en cours. Déjà compliqué et dangereux, ce parcours est gravement perturbé. Le MRAP participe, avec bien d'autres associations, à accompagner ce parcours et à revendiquer des mesures nécessaires à un meilleur déroulement.



La fermeture des Centres de Retention Administrative, dont nous contestons l'existence même en temps ordinaires, est devenue impérative. Ce sont à la fois des lieux dangereux, où le confinement est illusoire ; cette fermeture est demandée par les personnels eux-mêmes. Ils ont de plus perdu toute signification, les expulsions qu'ils sont censés assurer étant devenues matériellement impossibles. Le gouvernement, malheureusement conforté par une décision du conseil d'État oppose un refus obstiné à cette revendication.

Les immigrés dont le parcours administratif était en cours ont vu les services se fermer devant eux. Le traitement des dos-

siers étant brutalement paralysé, le gouvernement a dû décréter une prorogation pour six mois des papiers actuels dont ils disposent (titres de séjour ou récépissés). Quant aux demandeurs d'asile, les enregistrements et traitements des demandes ont d'abord été bloqués. Mais le tribunal administratif de Paris a réaffirmé que ces demandes étaient un droit fondamental qui ne saurait être suspendu.

Parmi les immigrés, les mineurs (dits « MNA, Mineurs Non accompagnés ») ont des parcours particulièrement douloureux, soit que leur minorité, et donc leur prise en charge soit contestée, soit qu'ils se retrouvent à la rue et menacés d'expulsion

dès leur majorité. Ces terribles péripéties, pour l'instant plus ou moins suspendues, font craindre les pires difficultés pour le proche avenir.

Toutes les populations précaires ont été durement éprouvées par le confinement, évidemment impossible pour elles. Parmi elles, les immigrés sont largement présents, en particulier dans certains campements parisiens, alors que les associations de solidarité avaient le plus grand mal à continuer leur intervention. Les pouvoirs publics ont mis progressivement à disposition des hébergements plus ou moins sécurisés. Quant à la fermeture des frontières, qui pose de nombreux problèmes évoqués par ailleurs, elle est dramatique quand il s'agit de

celles de l'Europe. En Grèce, ou plus encore dans les îles proches de la côte turque, les camps de réfugiés sont des concentrés de promiscuité et de misère qui en font de véritables bombes sanitaires. Le mutisme de l'Europe sur cette situation est à la fois ignoble et irresponsable.

Le MRAP suit ces questions au sein de collectifs qui mettent leurs forces en commun pour exprimer la gravité de ces questions et faire valoir les exigences correspondantes.

C'est pourquoi nous reprenons ci-dessous trois des textes que nous avons été amenés à signer en mars et avril. ●

LETTRE OUVERTE COVID-19 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS FACE À L'ÉPIDÉMIE



Associations et avocats demandent des mesures contraignantes pour assurer la protection de tous les mineurs non accompagnés dans le contexte de l'épidémie du Covid-19.

Paris, le 6 avril 2020

36 Associations et syndicats s'associent à 88 avocats d'enfants et adressent une lettre ouverte au Premier Ministre pour l'alerter sur la situation dramatique de nombreux mineurs isolés qui, malgré les mesures prises par le gouvernement, continuent à être laissés sans protection.

Les obstacles à l'accès à une protection effective pour les mineurs isolés existaient avant la crise sanitaire, ils perdurent aujourd'hui. Les quelques mesures prises ces derniers jours et les recommandations adressées aux conseils départementaux ne suffisent pas à préserver tous les enfants de la rue lors des différentes étapes de leur parcours. Les nombreux exemples cités dans la lettre démontrent que :

- certains départements continuent de leur refuser l'accueil provisoire d'urgence lorsqu'ils se présentent pour demander une protection, en violation de la loi.
- d'autres mettent fin à leur prise en charge après avoir remis en cause leur minorité.
- des ordonnances de placements provi-

soires prises par les juges des enfants ne sont pas exécutées.

- les enfants et adolescents dont la minorité a été contestée avant la crise doivent survivre dans la rue, des campements ou des squats et sont exposés à tous les dangers.

L'épidémie de Covid-19 renforce inmanquablement les risques rencontrés par ces jeunes dont l'état de santé est déjà fragilisé : impossibilité de respecter les mesures de confinement, accès insuffisants à l'alimentation, à l'hygiène et à l'eau, carences d'informations adaptées sur les gestes barrières et les précautions à prendre, difficultés d'accès aux soins.

Les conditions indignes dans lesquelles ils vivent les fragilisent face au Covid-19. La crise sanitaire les prive, en grande partie, du soutien que leur fournissaient les associations et les permanences juridiques, elle rend impossible l'accès à certains services administratifs et à de nombreux tribunaux pour enfants. Rien n'est prévu pour les jeunes qui présentent une forme

non aggravée du Covid-19 et doivent faire l'objet d'un suivi médical et d'un confinement individuel, les centres dits « de desserrement » étant réservés aux majeurs.

Des solutions existent pourtant afin d'imposer aux départements le respect de leurs obligations en matière d'accueil provisoire et pour garantir la protection effective des enfants et adolescents dont ils ne reconnaissent pas la minorité. Nous sommes conscients de la difficulté qu'il y a à organiser la réponse publique, en cette période de crise qui touche l'ensemble des secteurs sociaux. Certaines mesures en faveur des personnes vulnérables ont d'ores et déjà pu être prises. Elles restent cependant quasi inexistantes pour les mineurs et jeunes majeurs isolés.

Nous proposons dans cette lettre ouverte une série de mesures immédiates à prendre afin qu'aucun enfant, que ce soit durant l'état d'urgence sanitaire ou une fois cet état levé, n'ait à dormir dans la rue ou dans des lieux indignes et dangereux. Les enfants isolés ne doivent pas être oubliés. ●

LETTRE OUVERTE FRONTIÈRE

SITUATION À LA FRONTIÈRE ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE



Lettre ouverte de plusieurs organisations associatives et syndicales à l'attention du Président de la République

Paris, le 4 mars 2020

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs jours, un nombre important de personnes en grande détresse affluent aux frontières entre la Turquie et la Grèce. Elles sont prises au piège, coincées entre les deux lignes de frontières. Parmi elles, un nombre important de réfugié-e-s syrien-ne-s et une grande proportion de femmes et d'enfants.

L'instrumentalisation de ces populations par le Président turc ne fait aucun doute mais la réponse européenne ne peut être purement sécuritaire. Si les enjeux sont aussi diplomatiques en raison de la situation au nord de la Syrie et dans les pays avoisinants, ils sont avant tout humanitaires.

Nous ne pouvons voir se reproduire la situation de 2015 en pire. La « crise » qui se joue aux frontières de l'Union européenne concerne avant tout l'accueil des personnes réfugiées. La réaction des

autorités grecques et l'impuissance de l'Union européenne sont humainement catastrophiques et politiquement inacceptables. Les principes de base du droit international sont bafoués : blocage des frontières, suspension du droit d'asile, menace de renvoyer « si possible dans son pays d'origine » toute personne entrée sur le territoire grec sans procéder au moindre examen de situation.

Au moment où l'extrême droite attise plus que jamais les tensions, nous pensons qu'il y a urgence à tout faire pour que l'Union européenne et ses Etats membres fassent preuve d'une humanité à la hauteur des besoins. Elle a politiquement tout à perdre en refusant de voir la réalité des enjeux.

Le droit européen permet de faire face à cette situation : la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine est prévue

spécifiquement pour les cas exceptionnels comme ce qui se passe aujourd'hui à la frontière gréco-turque. Ce mécanisme peut être enclenché sur demande de tout État membre. Cet État peut être la France. Vous avez à de nombreuses reprises appelé à la solidarité européenne. C'est pourquoi les signataires de cette lettre vous demandent d'intervenir en ce sens et de tout faire pour que l'Union européenne prenne les mesures nécessaires pour accueillir dignement celles et ceux qui se présentent à ses frontières dans le respect des normes internationales, du droit européen et tout simplement des droits de l'Homme.

Vous comprendrez que cette démarche soit rendue publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

**Contact : Ligue des droits de l'Homme,
138 rue Marcadet 75018 Paris
01 56 55 51 06 – direction@ldh-france.org**

FERMETURE DES CRA : EN TEMPS DE CONFINEMENT, PLUS QUE JAMAIS UNE EXIGENCE IMPÉRIEUSE !

**OBSERVATOIRE de
L'ENFERMEMENT des
ÉTRANGERS**
<http://observatoireenfermement.blogspot.fr/>

Paris, le 16 avril 2020

Dès le 18 mars 2020, l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)¹ appelait le gouvernement à faire immédiatement cesser l'enfermement des personnes étrangères retenues dans les centres et locaux de rétention administrative, dans les zones d'attente et au poste de police de Menton pont Saint-Louis. Il soulignait déjà que leur libération s'imposait dans le contexte de lutte contre la pandémie du Covid 19 : d'une part, parce que la fermeture des frontières et la mise à l'arrêt du trafic aérien privent la rétention de sa justification – expulser les étrangers –, d'autre part parce que ces lieux de privation de liberté sont propices à la propagation rapide du virus². Dans de nombreux cas, les juges chargés de vérifier les conditions d'enfermement des personnes retenues ont précisément refusé, pour ces deux raisons, de les maintenir en rétention³.

Le gouvernement est resté sourd à ces alertes : de nombreuses personnes ont continué d'être retenues ou placées dans des CRA, le plus souvent après avoir été transférées depuis un établissement pénitentiaire où elles avaient définitivement purgé leur peine. C'est pourquoi plusieurs organisations membres de l'OEE, accompagnées du Conseil national des barreaux (CNB), ont saisi le Conseil d'État d'une requête en référé liberté afin de voir ordonner la fermeture des centres de rétention administrative (CRA).

Dans son ordonnance du 27 mars, le Conseil d'État a rejeté cette requête. Accordant un crédit inconditionnel aux affirmations du ministre de l'intérieur, il a considéré :

- qu'il n'y avait « pas de carences dans l'accès aux soins des personnes retenues »

Le MRAP est membre de l'OEE, ainsi que : ANAFE, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), COMEDE, Droits d'urgence, FASTI, Genepi, GISTI, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau, Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat des avocats de France (SAF)

- que des instructions avaient été diffusées pour « l'observation des mesures d'hygiène et une répartition spatiale de l'occupation à l'intérieur des centres »⁴.

Les informations et témoignages recueillis depuis lors sur la situation dans les CRA montrent que le Conseil d'État a entériné le principe d'une « protection au rabais pour les étrangers »⁵. Les retenu·es aux CRA de Oissel et du Mesnil Amelot, les représentant·es des associations intervenant au CRA de Vincennes ou de soutien aux personnes qui y sont retenues, les député·es et élu·es qui ont visité les CRA de Cornebarrieu et du Mesnil-Amelot,⁶ tous et toutes apportent un démenti formel aux assurances du ministre et établissent clairement :

- que les retenu·es sont maintenu·es dans une promiscuité et dans des conditions d'hygiène déplorables, incompatibles avec les recommandations de distanciation sociale et de protection individuelle ;
- que les mesures sanitaires de prévention contre la diffusion du Covid-19 ne sont pas et ne peuvent pas être mises en place compte tenu de la configuration des lieux et des modalités de fonctionnement des centres ;

- que ni les retenu·es, ni les personnels de service, ni les effectifs de police ne sont doté·es de masques et de produits désinfectants ;

- que la mise en danger de contamination de l'ensemble des personnes présentes est permanente ;

- que plusieurs cas de contamination au Covid 19 ont au demeurant été confirmés, notamment de trois personnes retenues au CRA de Vincennes, dont une depuis le 7 mars.

Dans son ordonnance du 27 mars, le Conseil d'État a également justifié l'inconcevable refus du gouvernement de fermer les centres de rétention au motif que l'administration avait pu procéder, dans la période récente, à des expulsions « en dépit des restrictions mises par de nombreux États à l'entrée sur leur territoire et de la très forte diminution des transports aériens ». Depuis lors et selon nos informations, aucune expulsion n'a été réalisée - à l'exception d'une expulsion vers le Brésil ... depuis la Guyane - faute de vols disponibles ou d'accord des pays de renvoi. Que les personnes encore retenues dans les CRA soient, ou non, d'ancien·nes détenu·es n'y changera rien : leur expulsion reste impossible et leur rétention privée de base légale.

Les lettres ouvertes, les pétitions, les interpellations directes des préfets se multiplient. Les personnes retenues, excédées et désespérées, s'organisent pour lutter collectivement contre cette aberration. Il faut se rendre à l'évidence : l'obstination du gouvernement défie tous les principes aussi bien que le bon sens. Ni les centres et locaux de rétention ni les zones d'attente, ne sont des centres de confinement. En y maintenant coûte que coûte et côte à côte, dans des conditions matérielles honteuses, des étrangers qu'il ne pourra pas expulser, le personnel assurant les services de livraison et d'entretien des locaux et des effectifs de police qui vont et viennent quotidiennement - tou·tes et tous privé·es des dispositifs de protection qu'il recommande ailleurs - il brave les principes de précaution sanitaire élémentaires et expose toutes ces personnes à des risques de contamination majeurs.

C'est ce qu'a déjà admis, le 15 avril, le juge des référés du tribunal administratif de Paris en estimant que « le préfet de police (...) entretient le foyer de contamination qui a été récemment identifié au sein de ce centre, et méconnaît de ce fait les impératifs de santé publique qui s'imposent à lui

en vertu de l'état de catastrophe sanitaire mettant en péril la santé de la population ». **L'état d'urgence sanitaire doit agir comme un révélateur : les CRA et autres lieux où sont parqués les étrangers, sont incompatibles avec le respect des droits. Sans plus attendre,**

leur fermeture s'impose. Mais au-delà de la période de crise que nous traversons, qui en démontre de façon criante le caractère discriminatoire et mortifère, il faut en finir avec l'enfermement administratif des étrangers. ●

LES FRONTIÈRES : LE RETOUR ?

La pandémie du Covid 19 a donné un nouvel élan au débat sur la place des frontières dans la vie et l'organisation de l'humanité. Le nationalisme peut en faire son miel. Au moins deux arguments sont apparemment favorables à ce rebond et méritent d'être examinés.

Une protection ?

L'angoisse face à un danger provoque naturellement un réflexe de protection. L'idée de « fermer les frontières » s'est facilement répandue, dans les opinions publiques comme dans les discours politiques, et pas seulement chez ceux dont c'est le thème obsessionnel comme Donald Trump. Et de fait, beaucoup d'États ont pris de telles mesures, y compris en Europe, où l'espace Schengen a volé en éclats. Est-ce donc une justification par les faits de la pertinence de l'idée de frontières ?

La réalité, c'est que, face à un virus qui circule rapidement et violemment, l'idée qui semble pertinente est celle de confinement, de limitation des contacts et échanges. Mais dans une telle démarche, la notion de territoire national et de frontières n'est qu'une des limitations possibles à la circulation, et pas forcément la plus utile. On a bien vu, avec le confinement généralisé, que bien d'autres « frontières » s'imposaient, depuis celles entre individus jusqu'à celles entre régions : l'Italie a commencé par isoler la Lombardie du reste du pays. Il a fallu des barrages de police pour empêcher les Parisiens de gagner la Normandie !

Ce qu'a révélé la crise, c'est bien plutôt l'ampleur irrésistible de la circulation des hommes sur la planète. La fermeture des frontières et la suspension des transports ont surpris des millions d'êtres humains loin de leur pays, que ce soit pour leur travail, leur vie privée ou leurs loisirs. Qui savait qu'autant de Français vivaient à Wuhan ? Qui avait pensé qu'il faudrait rapatrier 170 000 touristes français ?

Et cette circulation transnationale a aussi révélé son caractère structurellement in-



Source: wikimedia commons. Photo Nicolas Perrault III

dispensable. Les fermetures de frontières en Europe se sont révélées désastreuses du point de vue économique. L'Allemagne et l'Autriche ont découvert qu'une partie de leurs activités étaient paralysées si des centaines de milliers de travailleurs polonais ou roumains ne pouvaient plus quitter leur pays pour rejoindre leurs emplois. En Autriche, 75% des aides ménagères sont étrangères, mais, roumaines ou bulgares, le transit par la Hongrie leur était devenu impossible, et il a fallu organiser des ponts aériens ! Quant à la France, l'Italie ou l'Espagne, elles vont perdre une partie de leurs productions agricoles : leur main d'œuvre marocaine ou tunisienne est bloquée chez elle ...

Démondialisation ?

Un autre vent semble souffler en faveur d'un retour au repli nationaliste. L'extrême concentration, pour des raisons strictement économiques, de certaines productions a montré les dangers et les impasses

d'un marché mondial totalement libéral. L'affaire des masques est emblématique de cette dépendance au commerce international, comme la production de certaines molécules médicamenteuses produites presque uniquement en Chine ou en Inde. L'idée d'un « rapatriement » de certaines activités semble donc s'imposer. Mais encore une fois, le cadre national est-il pertinent ? Le penser relève d'un point de vue de grande puissance, comme la France, capable de détenir des filières de production dans des domaines variés. On ne peut pas imaginer que les 194 pays que compte la planète aient chacun leur propre production de respirateurs et de scanners ! L'autarcie nationale est une illusion. Si une diversification des lieux de production des biens de santé (matériel, médicaments ...) est en effet souhaitable, elle doit l'être dans un cadre international ou régional (par exemple l'Europe), avec comme objectifs une production et une répartition sécurisées et équitables des moyens pour

tous, quel que soit leur pays. Cela veut dire une coopération internationale renforcée, inverse des replis nationaux prônés par certains.

Un autre domaine où le besoin de coopération internationale s'impose, c'est le travail scientifique. A l'occasion de cette crise, plusieurs centaines de recherches sont engagées à travers le monde sur les questions de traitement et de vaccin concernant le Covid 19. Il est indispensable qu'elles soient coordonnées et

communiquées en toute transparence. Et lorsque certaines aboutiront, leur diffusion, leur production et leur utilisation ne sauraient être entravées par des rivalités nationales ou commerciales. Cela suppose encore une fois une coopération intégrale, dans un monde scientifique mondial profondément uni.

L'OMS aurait en principe vocation à jouer ce rôle. Mais comme d'autres agences de l'ONU, son action est entravée par sa dépendance aux luttes de pouvoir entre les

États les plus puissants. Le triste conflit entre la Chine et les USA ne lui permet pas de remplir la mission que le monde pourrait attendre d'elle.

Non, ce n'est pas d'un repli national dont le monde a besoin. Cette crise sanitaire montre au contraire à quel point l'humanité partage un destin inévitablement commun et combien la maîtrise de ce destin est illusoire dans le cadre des États nationaux. ●

Jean-François Quantin

LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES

La pandémie du coronavirus touche de nombreux détenus à travers le monde dans des prisons qui sont le plus souvent des lieux insalubres où le phénomène de surpopulation carcérale est criant et empêche d'observer les gestes barrières de sécurité sanitaire.

Les initiatives se multiplient pour assurer leur santé et leur sécurité et obtenir leur libération.



source : Collectif français de soutien à MUMIA ABU-JAMAL

En **Israël**, le gouvernement a libéré des centaines de détenus pour éviter la contagion mais plus de 5000 prisonniers politiques palestiniens (dont près de 200 enfants) restent détenus dans des prisons surpeuplées dans des conditions sanitaires désastreuses. L'AFPS (Association France Palestine Solidarité) et la

« Campagne pour la libération des enfants palestiniens prisonniers en Israël », dont le MRAP est un des membres fondateurs, demandent au gouvernement français et à l'Union européenne de faire pression sur le pouvoir israélien pour la libération des prisonniers politiques palestiniens, en premier lieu les 183 enfants

enfermés dans les prisons israéliennes. Au **Maroc**, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, plus de 5600 prisonniers de droit commun ont été libérés en bénéficiant d'une grâce du chef de l'État. **Mais tous les détenus politiques et d'opinion en ont été exclus.** Les responsables du mouvement populaire (Hirak)

du Rif condamnés à de lourdes peines de prison à la suite de procès inéquitables restent détenus. La vie des prisonniers politiques sahraouis est en grave danger en raison notamment de leur état de santé fortement dégradé suite aux tortures et mauvais traitements mais aussi en raison des discriminations dans l'accès aux soins. Le MRAP soutient les interventions de nombreuses associations sahraouies et de soutien à la cause sahraouie auprès de la Haute-Commissaire des Droits de l'Homme des Nations unies et de la Croix Rouge internationale pour qu'elles agissent auprès des autorités marocaines pour pouvoir visiter ces prisonniers, garantir leur santé et leur sécurité et obtenir leur libération. Le président de la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique), Brahim Ghali, a attiré l'attention du secrétaire général de l'ONU sur la situation dans laquelle se trouvent les prisonniers politiques sahraouis et l'appelle à intervenir pour leur libération immédiate. **La présidence du MRAP a demandé par courrier au ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, d'intervenir auprès du pouvoir marocain** pour qu'il libère sans délai les prisonniers politiques marocains et sahraouis et mette fin à sa politique de répression contre les mouvements populaires au Maroc et au Sahara occidental. En **Algérie**, le mouvement populaire du Hirak a suspendu de façon unilatérale

ses manifestations pacifiques qui se déroulent depuis le 22 février 2019 pour contribuer à freiner la pandémie du virus. Mais cette « trêve » n'a pas incité le pouvoir à une désescalade ou à des mesures de clémence. Au contraire, il persiste dans sa politique de répression, s'acharne contre les militant(e)s du Hirak et les condamne à de la prison ferme. Comme le titrait le journal « Le Monde » le 18 avril, « L'épidémie due au coronavirus sert la répression ». Avec de nombreux partis politiques, syndicats et associations, le MRAP a signé la pétition à l'initiative d'associations maghrébines pour exiger « la libération immédiate et sans condition de tous les détenus d'opinion et politiques ». En **Égypte**, depuis l'apparition des premiers cas de coronavirus en février, les familles de détenus et des ONG internationales, comme la FIDH et HRW, multiplient les appels aux autorités pour qu'elles libèrent les prisonniers politiques. Injustement détenus, ils ont été arrêtés pour des motifs politiques et n'ont pas bénéficié d'un procès équitable. **Ces appels sont restés sans réponse.** Comme le titre le journal « Le Monde » du 24 avril : « L'Égypte sourde aux appels à libérer les prisonniers politiques ». Les actions se poursuivent pour leur libération. En **Turquie**, le Parlement a approuvé le 14 avril une loi d'amnistie qui a permis la libération de 90000 détenus. **Mais les prisonniers politiques en sont exclus,**

notamment les journalistes, étudiants, avocats et intellectuels accusés de crimes d'opinion mais aussi des militants et élus kurdes, dont le maire de Diyarbakir, élu démocratiquement. Le MRAP demande leur libération sans délai et sans condition. En **France**, le MRAP et l'AFPS (Association France Palestine Solidarité) sont intervenus le 21 avril auprès de la ministre française de la justice, Nicole Belloubet, pour attirer son attention **sur la situation de Georges Ibrahim Abdallah.** Alors qu'il entame sa 36^{ème} année de détention et qu'il a largement purgé sa peine puisqu'il est libérable depuis 1999, l'AFPS et le MRAP estiment « qu'il est temps que la France affirme son indépendance vis-à-vis des puissances extérieures » et demandent **qu'il soit libéré et qu'il puisse rejoindre sa famille au Liban.** Le Collectif français « Libérons Mumia », dont le MRAP est un des membres fondateurs, a lancé le 24 avril, date anniversaire de Mumia Abu-Jamal (66 ans), une campagne pour relayer l'appel des soutiens étasuniens à Mumia en adressant des messages au gouverneur de Pennsylvanie et au procureur de Philadelphie **« exigeant sa libération immédiate** ainsi que celle des détenus malades et âgés qui croupissent dans les prisons de Pennsylvanie ». ●

Jean-Pierre Le Marec

TAKE ACTION

Israel must release all Palestinian child prisoners

AGISSEZ

Israël doit libérer tous les enfants palestiniens prisonniers

source : Association France Palestine solidarité

COVID-19 : « À L'ÉVIDENCE LES INÉGALITÉS TUENT »

(Jérôme Salomon, directeur général de la santé)

L'épidémie de coronavirus a mis en lumière les différenciations sociales face à la maladie : sans abris, migrants, mal logés... Surmortalité, inégalités scolaires, précarité alimentaire, les conséquences sociales de l'épidémie frappent durement les populations les plus précaires.

La Seine-Saint-Denis est un exemple de cette situation : le département, le plus pauvre de France (27 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1026 euros par mois), connaît la surmortalité la plus élevée. Le nombre de décès y a bondi de 63% entre le 21 et le 27 mars, un niveau «*exceptionnel*», indique Jérôme Salomon. Il s'agit de la plus forte progression hebdomadaire, devant la Haute-Marne (+ 54 %), le Val-d'Oise (+ 47 %) ou encore la Moselle (+

45 %). À titre de comparaison, la hausse a atteint 32% à Paris. Déjà, hors épidémie, la Seine-Saint-Denis détient le triste record du nombre d'enfants décédés avant l'âge d'un an (avec 4,8 décès pour 1 000 naissances, alors que la moyenne nationale est de 3,2). «*On sait que les maladies infectieuses touchent plus durement les plus précaires, car la transmission est plus facile, et qu'il sont plus difficiles à suivre*» explique Frédéric Adnet, responsable du Samu 93, or la Seine-Saint-Denis est «*un désert médical*». Il y a 3 fois moins de médecins qu'à Paris pour seulement 500.000 habitants de moins. Le département compte trois fois moins de lits de réanimation que Paris.

«*L'épidémie est exacerbée dans les quartiers populaires où des inégalités de santé existent déjà*», dit la coordinatrice d'un centre de santé de Saint-Denis.

Par exemple, le diabétologue Hervé Le Clésiau, de la CPAM de Bobigny a co-signé une étude sur le Déterminisme socio-économique de l'obésité dans ce département. Il a relevé en 2013 un taux de 22,4 % (deux fois la moyenne nationale) et on sait que l'obésité est un des facteurs aggravants du coronavirus. Il en est de même pour les autres pathologies aggravantes.

Dans les quartiers populaires, beaucoup d'habitants doivent continuer à aller travailler, du fait de leur profession ou de leur statut précaire. En Seine-Saint-Denis, nombreux sont les emplois en première ligne de la pandémie : caissiers, livreurs, éboueurs, aide-soignants, infirmiers... malgré le confinement, des transports en commun restent bondés.

«*Le confinement est complexe dans les territoires défavorisés comme le nôtre, où il y a beaucoup de familles nombreuses dans des petits logements, des foyers de travailleurs migrants, des bidonvilles*», explique Frédéric Adnet. «*Les effets du mal logement se sont démultipliés en période de confinement.*» Dans l'habitat insalubre, sans même parler des cas de saturnisme, le manque d'aération et l'humidité entraînent des maladies respiratoires en temps normal. Ce le sera d'autant plus en étant bloqués 24h sur 24» (Manuel Domergue, directeur de la Fondation Abbé Pierre).

Pour les plus précaires, se procurer à manger devient un parcours du combattant. Témoignage : «*je n'ai plus un sou pour acheter à manger. D'habitude je me débrouille avec les Restos du cœur, comment je vais faire ? Une amie m'a prêté 5 euros, je suis allée au super marché, il n'y avait plus de pâtes, plus de riz...*»

Quand au suivi scolaire, le ministre Jean-Michel Blanquer a indiqué que «*5 à 8 % des enfants sont sans lien avec leurs enseignants*». En Seine-Saint-Denis, c'est 20 à 30 %.



Renée Le Mignot

PANDÉMIES, FAUSSES EXPLICATIONS ET BOUCS ÉMISSAIRES

Les mesures prises en Chine après l'apparition du Covid-19 fin 2019 montrent dès janvier que la maladie est contagieuse, grave et surcharge les services d'urgence. En Italie, en France elle se limite alors encore à quelques cas; les personnes perçues comme chinoises y deviennent suspectes, stigmatisées, discriminées. La peur du virus s'accompagne du racisme subi depuis longtemps par les Asiatiques. La pandémie se répand. En mars et avril ce sont aussi les ressortissants italiens, français, espagnols, américains ... qui suscitent la méfiance ! Le 8 mai 275 000 morts, surtout dans l'hémisphère nord, sont à déplorer. Le secrétaire général de l'ONU, appelle à une action résolue contre « une avalanche de haine et de xénophobie ».

Les épidémies ont souvent été accompagnées par de fausses informations et la désignation de boucs émissaires.

- **La grippe de mars 1918 à 1919** tue environ 50 millions de personnes sur 1,8 milliard d'habitants. Les belligérants ont recours au « secret militaire » pour ne pas contribuer à démoraliser leurs troupes. En février 1916 « Le médecin-major de première classe Carnot observe à Marseille une «épidémie spéciale de pneumococcie» qui «a éclaté chez les travailleurs annamites avec une gravité considérable». Le taux de mortalité atteint 50% dans les centres hospitaliers qui accueillent ces appelés vietnamiens. Mais vu la xénophobie et le racisme ambiants, les médecins français ne s'inquiètent pas, ils y voient «un mal exotique étranger à la race blanche.» (C. Chaulin, La grippe espagnole : cinquante millions de victimes, 11-04-2020, sur herodote.net.) Elle est dite « espagnole », parce que la presse du pays qui n'est pas en guerre l'a dévoilée.
- **La peste noire entre 1331 à 1353** tue environ 100 millions de personnes pour une population mondiale évaluée à 450 millions. En France, elle fait 7 millions de morts sur 17 millions d'habitants ! Les médecins sont impuissants, le peuple s'impatiente et cherche les coupables. Les chrétiens s'imaginent que « c'est la



Carte de l'épidémie au 05 mai 2020

colère de Dieu qui s'abat sur le peuple » et beaucoup d'entre eux éduqués dans l'antijudaïsme et croyant que « Les juifs ont tué Jésus » les voient comme plus ou moins étrangers. Des juifs sont accusés d'empoisonner des puits pour diffuser la peste. Ils servent d'exutoires, sont pourchassés comme en France et Allemagne. À Toulon en 1348 et à Strasbourg en 1349 les populations juives sont exterminées, leurs biens confisqués, les dettes vis-à-vis d'eux annulées. A ces périodes, face aux peurs engendrées et vu le manque de connaissances, les autorités, pour ne pas être accusées d'impuissance et pour détourner les colères, désignent de faux responsables, des boucs émissaires.

- **Avec environ 32 millions de morts depuis 1982, la pandémie du Sida** n'est pas finie. Les premiers malades sont des homosexuels. Quelques semaines plus tard, des hétérosexuels sont aussi diagnostiqués. Le Sida est d'abord appelé par des médias du monde entier le « cancer gay » ou « 4H » (pour Homosexuels, Haïtiens, Hémophiles et Héroïnomanes). Pour certains le Sida est « la punition de Dieu ». Les préjugés homophobes sont légion (Epidémies : la fabrique des boucs émissaires – France-culture, 03-02-2020)
- **Déjà dans la Bible, la lèpre** est considérée comme un « châtiment divin ». Les lépreux sont longtemps considérés « impurs », « possédés par le démon ». Les chiffonniers sont souvent accusés des pandémies de choléra. Comme la lèpre, cette maladie produit des millions de morts.

Avec la médecine moderne, beaucoup d'Européens, d'Américains, d'« Occidentaux » constatent que la variole et la rougeole ont pu être éradiquées grâce aux vaccins. Pour eux, les épidémies comme le choléra, la lèpre, le virus Ebola frappent les pauvres en Asie et en Afrique mais pas eux ! Avec le Covid-19 cette situation change ; les gouvernants eux-mêmes sont menacés par la maladie et certains la subissent. En même temps ils sont accusés, souvent avec raison, de ne pas avoir prévu les épidémies en diminuant le personnel et les moyens nécessaires (masques etc.) et de prendre de mauvaises décisions. La démocratie est souvent confinée. Jouant sur le caractère dictatorial et parfois obscur du système chinois, ils tentent avec Trump en tête de détourner la colère sur les Chinois dont l'industrie fournit ... les milliards de masques qui manquent.

Être protégé, disposer de traitements et de vaccins au-delà des intérêts opposés des grands laboratoires pharmaceutiques, espérer que la pandémie s'éteigne au plus vite et vivre, tel est le souhait minimal des populations.

Internet diffuse le pire comme le meilleur. On y trouve donc aussi de quoi contre les fausses explications. Une des tâches du MRAP est de contribuer à dénoncer les préjugés, les discriminations notamment racistes et xénophobes, l'utilisation de boucs émissaires. Être solidaires, vivre et agir ensemble nous tient à cœur. ●

Alfred Zimmer le 09 mai 2020

NOUS NE MOURRONS PAS DU CORONAVIRUS MAIS DE FAIM

ou de la perversité des « directives » et autres « instructions »



Le gouvernement souhaite-t-il vraiment venir en aide aux populations précaires ? On peut s'interroger dans le cas des populations migrantes en squat ou bidonville. Il doit satisfaire une partie de son électorat hostile, mais aussi une partie humaniste qui se sent solidaire. Alors nos dirigeants pratiquent la politique du double langage. Une « Instruction sur la prise en charge et le soutien des populations précaires face à l'épidémie » a été publiée le 27 mars. Elle porte entre autres sur quatre points importants :

- la mise à l'abri des populations précaires par l'hébergement
- l'accès à des points d'eau d'eau en suffisance dans les squats et bidonvilles, à des sanitaires et à un ramassage des ordures
- l'accès à des aides matérielles et financières permettant de se nourrir aux familles privées du fait du confinement de leurs ressources habituelles,

- la protection sanitaire via des maraudes entre autres...

Les associations qui aident habituellement les personnes en grande difficulté ne pourraient que souscrire aux objectifs de solidarité et d'entraide développés dans cette instruction si celle-ci avait force de loi, malheureusement ce n'est pas le cas.

Dès le début de la crise du Covid-19, le collectif Romeurope 94 dont le Mrap est partie prenante dans le Val-de-Marne a interpellé les maires des villes concernées par des lieux de vie indignes de la personne humaine (Choisy-le-Roi, Fresnes, Valenton, Villejuif, Vitry, l'Haÿ-les-Roses), pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire et alimentaire des familles. Dans ces lieux vivent des personnes sans eau, sans électricité, sans toilettes, sans possibilité de vivre confinés sans risque quand plusieurs familles co-habitent dans une même cabane : nouveaux-nés, très

jeunes enfants, personnes âgées avec des pathologies graves. Dans l'impossibilité de poursuivre leur travail, la ferraille ou la mendicité, donc privés de leurs ressources, les habitants nous disent : « Nous ne mourrons pas du coronavirus mais de faim. » Nous avons aussi attiré l'attention sur le manque de matériel informatique qui empêche les enfants scolarisés de rester en liens avec l'école. *L'accès à l'eau est inexistant sur la majorité des sites sauf le squat de Choisy et dans une moindre mesure le bidonville de Choisy-le-Roi dont l'unique robinet a un débit nettement insuffisant pour les 100 personnes qui y vivent.*

Un courrier inter-associatif rappelait le 8 avril au Préfet du Val-de-Marne sa responsabilité de faire appliquer l'instruction du 27 mars, alors que nous constatons que des Mairies refusaient toute aide (Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses, Valenton et Villejuif) ou accordaient des aides insuffisantes (Fresnes, Vitry-sur-Seine).

Aucune réponse satisfaisante ne nous a été apportée.

Dans quelques villes, les Mairies ont refusé net d'apporter une quelconque aide, dans d'autres, nous n'avons pu joindre personne et ailleurs un passage pour quelques denrées alimentaires a bien eu lieu, sans renouvellement. Des citoyens se sont mobilisés pour apporter une aide limitée car dans la situation de crise actuelle il est impossible que nous pallions le manque cruel de l'État. Les familles nous disent clairement qu'elles souffrent de la faim. En lien avec l'association Acina et le CNDH Romeurope nous faisons chaque jour le même constat : l'aide de la Croix Rouge est quasi absente. Des familles sont inscrites aux Restos du Cœur, au Secours Populaire, mais ce n'est pas suffisant.

A la fin du mois d'avril, la situation est toujours aussi tendue quant à l'apport d'aide alimentaire. Depuis le début du confinement plusieurs sites où vivent des personnes très vulnérables n'ont eu aucune visite ni de la Croix Rouge, ni d'associations mandatées par les services municipaux ou préfectoraux pour faire un bilan sanitaire et proposer des mises à l'abri par le 115. Villejuif et Choisy-le-Roi ont refusé d'intervenir, l'Haÿ-les-Roses et Valenton n'ont pas répondu. *A Villejuif, nous avons saisi un conseiller municipal également vice-président du Conseil départemental, qui a sollicité le Secours Populaire pour une première aide fin mars. Il a fallu plus de 15 jours pour que des bons alimentaires parviennent par le biais d'Acina.*

Aux Monis, à Vitry, la mairie a décidé de délivrer des bons alimentaires, mais la mise en place de la distribution a pris 20 jours. *Aucun professionnel ne s'est déplacé, sauf la police municipale pour distribuer du savon liquide. Quand il n'y a pas assez d'eau pour tous ce serait presque risible.* Des bénévoles, candidats au 1^{er} tour sur la liste « Vitry en Mieux » ont réuni leurs connaissances du terrain et les associations dont ils étaient acteurs pour aider la population. *Le 7 avril, sollicitée par un membre du Mrap, la Fondation de l'Armée du Salut a fait une distribution de nourriture, produits d'hygiène, lait, couches pour bébé et produits frais pour 200 personnes en attendant les bons alimentaires.* Les bénévoles étaient très efficaces et les familles s'étaient parfaitement organisées après avoir établi en amont une liste avec composition familiale et fait respecter une file d'attente dont la discipline exemplaire a

été relevée par tous (voir les photos).

A Choisy-le-Roi, la mairie nous a renvoyés vers l'État et nous a clairement signifié qu'elle n'interviendrait ni sur le squat ni sur le bidonville. Les paroissiens d'une église voisine ont apporté des aliments, en plus d'une seule livraison exceptionnelle des Restaurants du Cœur. Sur le bidonville il n'y a eu aucun passage depuis le début du confinement. Les huit familles souffrent de cet abandon. Une aide devrait se mettre en place progressivement.

A l'Haÿ-les-Roses, nous avons organisé grâce à trois bénévoles une opération de solidarité importante. Des fonds ont été collectés pour que l'épicerie sociale de Villejuif fasse des achats destinés aux 131 habitants du bidonville. Cette aide est ponctuelle, et les habitants attendent anxieusement des maraudes. Nous avons donc organisé un acheminement de nourriture tant la situation était critique, en attendant la remise de bons alimentaires. *Depuis le début du confinement, la Croix-Rouge, mandatée dans le 94, a été totalement absente sur les lieux. Devant l'insuffisance des moyens mis en place et le silence des élus*

de certaines communes nous avons assigné le Préfet et les maires des communes de Vitry, Choisy-le-Roi, Villejuif, l'Haÿ-les-Roses devant le Tribunal Administratif de Melun.

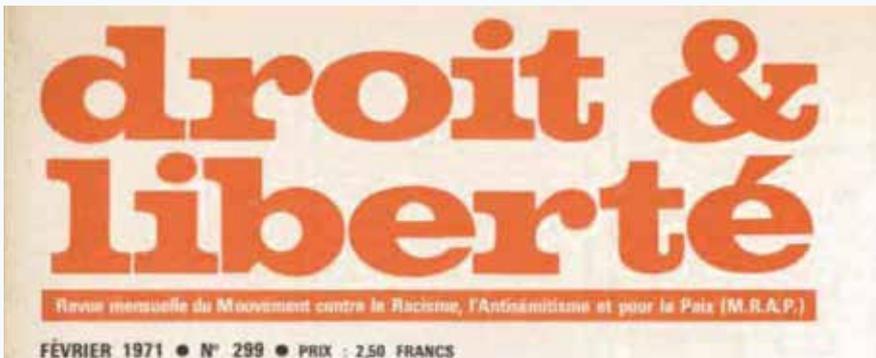
La Préfecture et les mairies de l'Haÿ-les-Roses, Choisy-le-Roi et Villejuif ont été enjointes à « prendre dans un délai de 48 heures les mesures nécessaires afin que, d'une part soit assuré l'approvisionnement des personnes installées (...) en eau potable, qu'elles disposent de dispositifs leur permettant de s'y soulager de leurs déjections dans des conditions respectant la norme sanitaire en vigueur, que soit organisé un service de collecte des ordures ménagères et ce, à titre régulier et que soit installé le nombre de douches temporaires nécessaires à cette population ». Un précédent référé concernant la Redoute à Villejuif avait abouti aux mêmes injonctions quelques jour plus tôt. Nous restons vigilants quant à l'application de ces décisions. ●

Yves Lorientte



ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE : PRÉSERVER LES DROITS ET LIBERTÉS

Depuis décembre 2019, le monde fait face à une crise sanitaire sans précédent depuis un siècle.



En France, le Parlement a ratifié une loi définissant et instaurant l'état d'urgence sanitaire, autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances. La durée de cet état d'urgence est de deux mois alors que celui créé en 1955, ré-instauré à quatre reprises ensuite, prévoyait une durée initiale de 12 jours. Le Parlement a suspendu jusqu'au 30 juin le délai d'examen des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Conséquence immédiate : les requêtes des associations ont été systématiquement rejetées par le Conseil d'État ; celui-ci a ainsi de fait renoncé à un réel contrôle de l'exécutif.

Des mesures de restrictions des droits et libertés

Le gouvernement a pris des mesures restrictives des libertés individuelles et collectives. Les déplacements des personnes ont été par principe interdits sauf dérogations. Et ont été aussi suspendues les libertés publiques de réunions, de manifestations, du travail. Les restrictions dans le fonctionnement des tribunaux ont des conséquences graves pour les justiciables. La prolongation automatique, sans contrôle judiciaire de la détention provisoire constitue une détention arbitraire. Le fonctionnement des prud'hommes est entravé, affectant le respect du droit du travail...

Même justifiée par la nécessité de prévenir la contagion, la fermeture des écoles, collèges, lycées, universités a suspendu de fait le droit – et l'obligation – à l'éducation. Cela a créé de grandes difficultés, non ap-

préhendées par les autorités académiques, à certains élèves et à leurs familles, parmi les plus vulnérables, pour assurer la «continuité pédagogique».

Pouvoir a été donné aux forces de police de procéder à des gardes à vue. Les avocats ont dû se mobiliser pour exiger le respect de l'État de droit en matière d'amendes et de verbalisations.

Pratiques policières abusives

Alors que les contrôles de police ne doivent être ni abusifs, ni violents, ni discriminatoires, les pratiques abusives se sont multipliées. Les nombreux cas rapportés ne laissent pas d'être inquiétants sur les pratiques auxquelles les autorités habituent la population.

A Calais, des humanitaires ont été contrôlés et verbalisés à de multiples reprises pour entraver leur action de soutien aux migrants. Dans certains quartiers l'application sans discernement des directives gouvernementales par la police a provoqué des affrontements avec des jeunes exaspérés par la situation sociale qui leur est faite...

Par ailleurs, des responsables de magasins ont refusé l'entrée à des enfants. Des maires ont pris des arrêtés de couvre-feu, heureusement annulés par la justice mais les faisant ainsi entrer dans le champ des possibles.

Mobilisations pour la défense des droits

Les associations se sont mobilisées contre la remise en cause des droits humains fondamentaux, multipliant interventions auprès des autorités, pétitions, expressions

publiques, saisines de la justice. Ainsi, l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) a, en vain, demandé la fermeture des centres de rétention administratives (CRA), des zones d'attente et autres lieux privatifs de liberté.

De même, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) a saisi le ministre de l'Intérieur sur les risques sanitaires dans les CRA et recommandé leur fermeture provisoire. Le Défenseur des Droits a rappelé que les mesures gouvernementales doivent être «nécessaires, adaptées, proportionnées, exceptionnelles et temporaires». La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNC-DH) a souligné combien les droits et libertés sont mis à mal et s'est en particulier prononcée contre la mise en place de l'application de «suivi de contacts», StopCovid (voir notamment sur son site les avis votés le 28 avril 2020)

Effet cliquet

Les sorties des précédents états d'urgence avaient fait l'objet de vifs débats. L'exécutif pourrait cette fois encore être tenté de prolonger la législation d'exception face aux incertitudes et au risque de «rebond». Et, comme après 2015, faire inscrire dans le droit commun une partie des mesures d'exception. Cet «effet cliquet» (ce qui est acquis est acquis) est une tendance lourde des pouvoirs pour maintenir des mesures qui leur «facilitent» le contrôle des populations... Ce retour en arrière sur les libertés pourrait d'autant plus facilement paraître acceptable à une partie de la population qu'il suffirait pour la persuader d'agiter la menace (réelle) de nouvelles pandémies. Au contraire, l'état d'urgence sanitaire doit être l'occasion de mettre en place de bonnes méthodes de prévention et de traitement des pandémies et non de tester et pérenniser des mesures liberticides, à l'instar de gouvernements étrangers dont les dérives autoritaires doivent nous mettre en garde. ●

Jean-Pierre Raoult - Augustin Grosdoy
le 15/05/20

NANTERRE

UN COMITÉ LOCAL DU MRAP DANS SA CITÉ

Il a été demandé à notre comité de Nanterre un article pour ce numéro de Différences, auquel nous avons donné pour finalité de détailler, plus que dans les billets habituels de la rubrique Comités locaux, comment un comité comme le nôtre, de taille modeste (une vingtaine d'adhérents) doit effectuer des choix pour assurer la présence de notre mouvement dans un département, les Hauts-de-Seine, où il n'est plus que le seul comité du MRAP à exister.

Nous avons donc entrepris – et nous pensons que nous sommes sans doute en cela assez emblématiques de la situation de nombre d'autres comités – de mettre en œuvre des collaborations et des partenariats avec d'autres mouvements, aux idéaux proches des nôtres, tout en manifestant autant que possible en quoi le MRAP est porteur d'une histoire, d'objectifs et d'analyses qui lui sont propres.

Cette visibilité de notre identité, nous avons choisi de l'assurer notamment par la constitution d'une liste de diffusion dite *Amis du comité local du MRAP de Nanterre* (adresses personnelles, d'associations et d'institutions), sur laquelle nous envoyons une lettre (environ bimensuelle) regroupant un agenda de nos actions (notamment la permanence d'accueil mensuelle) et de celles d'associations amies, des appels, des communiqués, des analyses, des informations d'aide au militantisme, et aussi des « Flashs » quand l'actualité le justifie.

Pour ce qui est de notre insertion dans l'ensemble de l'activité militante déployée dans Nanterre, nous bénéficions d'une situation favorable due à l'intensité de l'activité associative dans la cité et au soutien que nous apporte la municipalité : subvention, local, existence d'une « Maison des initiatives citoyennes » bien disposée à accueillir les débats publics à l'initiative desquels nous nous trouvons ou auxquels nous nous associons.

Nous allons détailler ici quelques types d'actions menées ainsi en partenariat.

Le soutien aux mineurs étrangers isolés a

été sans doute le point le plus mobilisateur de notre action depuis plusieurs mois, d'autant plus que c'est à Nanterre que se trouve le siège départemental de l'Aide sociale à l'enfance, dont l'insuffisance criante (ainsi que celle des autorités départementales ou académiques) a nécessité de nombreuses aides ponctuelles et suscité plusieurs interventions (voir l'illustration sur une action que nous avons soutenue au siège de l'ASE le 23 novembre 2019), en liaison avec des éducateurs concernés. Nous agissons là au sein d'un collectif dit *RESF MIE 92*, où des militants du Réseau Éducation Sans Frontières jouent un rôle moteur, mais où nous avons aussi une action reconnue.

Notre action en direction de la jeunesse s'effectue essentiellement par notre partenariat étroit avec l'Office Municipal de l'Éducation Physique et des Sports sur le thème « Racisme hors jeu ». Nous lui sommes associés dans l'organisation d'une manifestation sportive de masse annuelle dite *Les foulées de Nanterre* ; programmée cette année pour le 18 avril, elle a été annulée mais c'est par l'intermédiaire de notre comité local qu'un jeune mineur étranger avait déployé son talent pour illustrer les sacs à y distribuer, qui devaient en particulier contenir de la documentation du MRAP à l'intention de la jeunesse (illustration ci-jointe) et qui seront utilisés ultérieurement.



Notre initiative pour faire attribuer à une voie dans Nanterre le nom *Josette et Maurice Audin* a bénéficié du concours de la Ligue des Droits de l'Homme et a abouti à un vote en ce sens du conseil municipal à l'automne 2019 ; les circonstances n'ont pas permis de programmer l'inauguration mais quand celle-ci aura lieu nous comptons l'accompagner d'actions publiques et éducatives.

A Nanterre se trouve une section très active de l'Association France-Palestine Solidarité. Nos liens avec elle sont étroits et nous participons notamment chaque an-

née à son action *6 heures pour la Palestine*. Chaque année le mois de mai est marqué à Nanterre par un ensemble d'initiatives dit *Mois de la Résistance*. Cette année nous avons participé à l'organisation d'un débat sur le thème *Justice sociale : quels droits fondamentaux pour construire la paix ?* animé par le Mouvement de la Paix (programmation reportée à 2021).

Nous vivons une époque difficile, où les combats que mène le MRAP sont de plus en plus nécessaires alors que, dans la population de notre pays, la combativité pour les mener change de nature ou ne

progresses pas. Nous sommes conscients à la fois de la nécessité impérieuse de les mener localement et de l'insuffisance de nos forces, qui nous conduit à des choix douloureux ; c'est ainsi que nous avons dû renoncer temporairement à des interventions en milieu scolaire, quelque importance que nous leur accordions. Savoir que nous pouvons compter sur la compréhension et le soutien de tout notre mouvement est pour nous très précieux. *Le bureau du comité local du MRAP de Nanterre*

À BESANÇON 40 ANS ÇA SE FÊTE

Le comité local de Besançon a eu 40 ans en 2019. Il les a fêtés au cours du Festival des Solidarités (Festisol) en novembre dernier. Le débat portait sur le racisme et la lutte antiraciste aujourd'hui. Pierre Mairat a participé à cette soirée où une quarantaine de personnes est venue nous encourager dans nos actions et où nous avons fait deux adhésions. Finalement c'est très encourageant. Dans les premières années de sa création, notre comité a rassemblé jusqu'à 90 adhérents et adhérentes. Il était à l'époque dirigé par Jean Charbonnier, un personnage emblématique, apprécié pour ses nombreuses qualités, notamment sa tolérance et sa générosité.

Aujourd'hui, nous sommes 40 adhérents et nous pouvons compter sur 8 volontaires pour les différentes actions que nous portons.

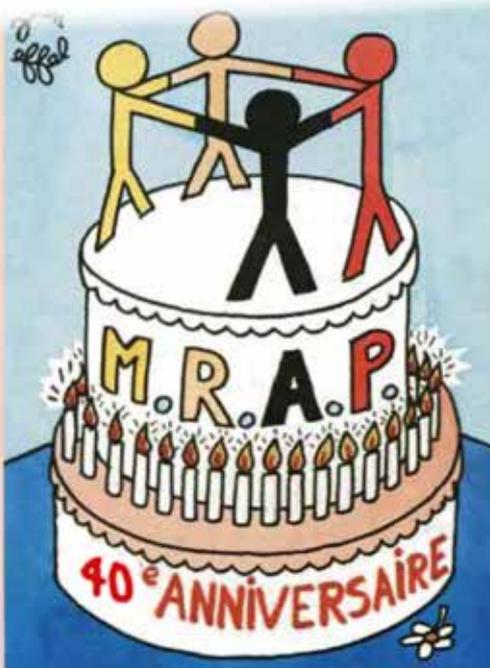
Des collègues ont pris contact avec nous pour des interventions dans différentes classes pour le mois de mars. Plusieurs de nos militants ou militantes apprécient ces rencontres avec la jeunesse. C'est vrai aussi que la jeunesse... c'est l'avenir.

Nous avons tenu notre assemblée générale le 28 janvier dernier, 12 personnes étaient présentes.

Nous rendons compte à nos adhérents tous les mois de notre activité par l'envoi d'une lettre « Le lien ». Puisse le comité local de Besançon être encore là dans 40 ans ! Parce que nous savons bien que le racisme, lui, sera toujours là. ●

*Pour le comité local de Besançon :
Gilles Bassenne.*

Le comité local du Mrap fête ses 40 ans
Le vendredi 22 novembre 2019 salle Battant 20 h



Conférence-débat avec Pierre Mairat
Coprésident national du MRAP
Racisme et lutte anti-raciste
aujourd'hui

mrap
de Besançon

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS
DU 15 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2019

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

STRASBOURG

COMITÉ LOCAL

En 2020 le comité de Strasbourg a pu organiser des débats dans 3 collèges du Bas-Rhin notamment en se servant du court-métrage du MRAP Une femme candidate à un poste dans le BTP. Les activités de mars à avril 2020 avaient été annoncées sur le site de la DILCRAH (avec des élèves en lycées, collèges, ainsi qu'avec des parents, un centre social et culturel...) mais n'ont pas pu avoir lieu suite au confinement.

Sur notre site www.mrap-strasbourg.org vous pouvez lire depuis le 5 mars une lettre envoyée aux candidats aux élections municipales pour leur faire part de nos demandes, lettre partiellement publiée par la presse locale. Et depuis le 13 mars un communiqué suite à une mise au point du Maire après un Tweet de son conseiller diplomatique « Israël est en bonne voie pour devenir un pays réellement infréquentable ». Le Maire avait écrit que « l'amitié entre les peuples ne doit jamais être remise en cause par les aléas électoraux !

Sur notre site local sont annoncés les activités et compte rendus, nos communiqués locaux et nationaux, ceux des collectifs auxquels nous adhérons et ceux d'autres associations amies. En 2019, il a été en moyenne ouvert 180 fois par jour. Pour l'audience d'une association, son site est important. Aussi, deux d'entre nous avons activement participé à la création du nouveau site national.

Les 3 courts métrages du MRAP, financés par la DILCRAH, réalisés fin 2018 et en 2019 à Bischheim et à Strasbourg avec plusieurs adhérents et amies, notamment « Une femme candidate à un poste dans le BTP » nous ont déjà beaucoup servi pour introduire des débats. Celui-ci permet facilement de débattre des discriminations liées au sexisme, à l'origine, à la grossesse, à la vie de famille, comme nous l'avons fait en 2019 avec 210 élèves dans 3 lycées et 390 élèves de collèges. Le court métrage a introduit aussi des débats dans des lieux extra-scolaires, notamment au cours d'un



Photo du CSC Neuhof

après-midi de formation pour environ 50 chargés de mission, éducateurs venus du Bas-Rhin. Le film avait été choisi par les associations du « réseau de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits » dont le comité fait partie.

Une activité particulièrement remarquable.

C'est la conférence-débat organisée par le comité avec le Centre Social et Culturel du Neuhof le 29/11. Le thème : « Quelles que soient les croyances religieuses autour de la Méditerranée, pouvons-nous vivre et agir ensemble ? » La notion de laïcité fut au centre des débats. Elle a réuni dans la diversité environ 100 personnes (voir la photo) et 4 conférenciers dont deux du MRAP. Elle a commencé par la projection du court-métrage « Le relais-colis et ses client.e.s » portant sur une discrimination vis-à-vis d'une femme portant un voile et s'est terminée par un buffet. Cette activité fait suite à d'autres au même endroit, notamment à la fête de la diversité le 16 mai 2019.

Toutes ces activités sont possibles en grande partie grâce à la subvention an-

nuelle de la DILCRAH (1800 €) qui facilite notre fonctionnement et nous ouvre des portes.

Depuis fin août nous diffusons par milliers un dépliant donnant la démarche à suivre par les victimes et les témoins en cas de propos et actes discriminatoires. Amélioré, ce document est devenu un dépliant national du MRAP utilisable par tous les comités.

Notre rôle est aussi d'être aux côtés des personnes les plus fragilisées de la ville, les SDF français et étrangers. Ainsi, suite à un arrêté anti-mendicité, nous avons envoyé le 7 mai 2019 une lettre au Maire de Strasbourg exprimant notre désaccord et lui proposant des solutions alternatives. Cette lettre fut publiée intégralement dans la presse locale (DNA du 12/5)

Les nombreuses activités avec d'autres pour le respect de la démocratie, les droits des migrants, contre l'extrême-droite, ... et pour la solidarité et l'amitié entre les peuples ne peuvent être décrites ici faute de place. ●

QUELS CHIFFRES SUR LE RACISME EN FRANCE EN 2019 ?*

Jean-Pierre Raoult, comité local du MRAP de Nanterre, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

Le 26 janvier 2020 a fait grand bruit un communiqué du ministère de l'intérieur, les médias en retirant surtout l'affirmation d'une augmentation de 130 % des «faits à caractère raciste et xénophobe», en particulier une augmentation de 27% des «faits à caractère antisémite».

La gravité indéniable de la situation ainsi dénoncée, surtout dans un contexte caractérisé par la présence, dans notre pays comme dans d'autres, notamment en Europe, de discours, de mesures et de réactions de rejet et d'exclusion, invite à s'interroger sur la nature des chiffres ainsi présentés.

Les sources de données.

Le ministère de l'intérieur dispose essentiellement, en ce qui concerne les faits de racisme, des données émanant de deux services, le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) et le SCRT (Service central du renseignement territorial).

Le SSMSI s'appuie sur la remontée informatique des infractions «en relation explicite avec la race, l'origine, l'ethnie ou la religion» enregistrées par la police et la gendarmerie. Ses données ne doivent être utilisées globalement qu'avec prudence, car elles portent sur des infractions de nature et de gravité fort différentes et de ce fait nombre d'entre elles ne donnent pas lieu à poursuites judiciaires (ou sont requalifiées lors de l'instruction). Le classement initial dépend fortement de la capacité à traiter ce type de fait de l'agent qui élabore l'information, capacité variable, même si d'indéniables progrès ont été effectués dans la formation des personnels concernés, induisant un meilleur accueil des plaignants.

Ce sont les données fournies par le SCRT qui sont à l'origine du communiqué du 26 janvier 2020 ; elles sont analysées chaque

année par la CNCDH pour son rapport sur La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Le champ du SCRT est constitué des actes qui sont portés à sa connaissance par ses relais territoriaux (services départementaux, annexes locales, antennes dans plusieurs gendarmeries) et ses partenaires locaux (commissariats de police, brigades de gendarmerie, préfecture de police, associations), à condition qu'ils aient donné lieu à dépôt de plainte ou intervention de police. Ce champ permet la mise en évidence d'actes racistes caractérisés, grâce en particulier au concours des associations qui aident à leur mise en évidence. Mais nombre de faits relevant du racisme restent en dehors de ce champ, ce qui explique que les chiffres globaux, mieux vérifiés que ceux du SSMSI, soient bien plus faibles que ces derniers : pour l'année 2018 (ceux du SSMSI pour 2019 n'étant pas encore disponibles) ils étaient de 1137 pour le SCRT (2200 en y ajoutant ceux qu'il qualifie de « antichrétiens ») et de 5235 pour le SSMSI.

Un risque de confusion dans l'interprétation des données du SCRT

L'affirmation, fortement diffusée, d'une «augmentation de 130 % des faits à caractère raciste et xénophobe» prête à confusion.

Le SCRT distingue quatre catégories, de «faits», dits antichrétiens, antisémites, antimusulmans et «racistes et xénophobes», qui sont tous les autres (antinois, antiroms, antiasiatiques, antiarabes s'ils ne sont pas jugés de caractère antimusulman ...). C'est dans cette dernière catégorie, et là seulement, qu'ont été enregistrés les chiffres très médiatisés de 496 (en 2018) et 1142 (en 2019), marquant une augmentation de 130%. Si l'on considère globalement les faits autres que «antichrétiens», cet accroissement, quoique moindre, reste considérable, à 74% (de 1137 en 2018 à 1983 en 2019).

Dans chaque catégorie, le SCRT distingue les «actions» (homicides, attentats et tentatives d'attentats, incendies, dégradations, violences et voies de fait) et les «menaces» (propos, gestes menaçants et démonstrations injurieuses, inscriptions, tracts et courriers, messages sur internet). Il y a cette année une élévation de 27% des actions mais de 103 %, des menaces.

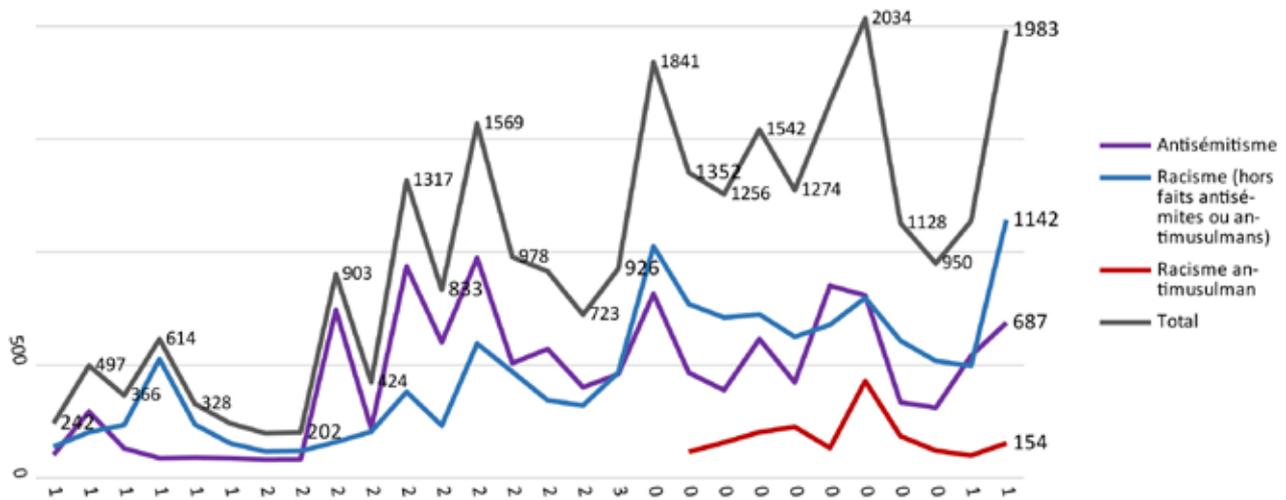
Une situation contrastée selon les catégories

S'agissant des faits antimusulmans l'augmentation est de 54%, portant surtout sur les menaces (65%). Dans la catégorie «autres» l'augmentation de 130% est également répartie sur les actions et sur les menaces

Le cas de l'antisémitisme mérite une attention particulière, vu sa sensibilité toujours fortement liée à l'actualité. La hausse ici apparaît très forte, affichée à 27% ; elle l'avait été encore plus l'an dernier (74%, après plusieurs années de baisse continue). Mais les évolutions des actions et des menaces sont contradictoires : baisse de 17 % pour les actions et hausse de 50 % pour les menaces.

En fait la hausse des menaces antisémites est due uniquement aux premiers mois de l'année, surtout février (133 en février 2019 contre 22 en février 2018 !!!). Et la même poussée s'observe à la même période pour les menaces classées «autres». La possibilité de tels emballements est caractéristique de ce secteur de criminalité, où les personnes susceptibles de commettre les méfaits sont particulièrement sensibles à des effets de contagion, d'autant plus que les médias attirent fortement l'attention sur certains épisodes emblématiques tels, pour la période considérée, croix gammées sur des portraits de Simone Veil, dérives antisémites lors de rassemblements de gilets jaunes, rumeurs anti-Roms (la «camionnette blanche»). Pour dramatique que soit une telle fièvre, différents types de racismes s'alimentent

Evolution globale des faits racistes comptabilisés par le SCRT sur le long terme



les uns les autres, elle relève, en particulier pour l'antisémitisme, d'un autre phénomène que l'aurait été une lame de fond se manifestant sur toute l'année.

Que recouvrent les catégories utilisées par le SCRT ?

Le critère que s'efforce de cerner le SCRT pour qualifier un fait raciste est l'intention de celui qui commet l'action ou la menace, impliquant sa propre perception du caractère «juif», ou «musulman», ou «arabe», ou «noir»... de sa victime.

Là intervient par exemple le problème récurrent de «l'antisémitisme qui se cache derrière l'antisionisme». Une injure telle que «Sale sioniste de merde» subie par Alain Finkielkaut en février 2019 est à l'évidence antisémite. Mais des critiques, même très virulentes, contre certaines positions du CRIF ne le sont pas, sauf accompagnement injurieux qui serait à analyser au cas par cas. Ce point de vue évacué, dans ce contexte, la question : «Combien y a-t-il de juifs en France ?». On ne trouvera donc pas dans les commentaires que le SCRT fait de ses travaux d'assertions telles que celles qu'on voit parfois sur les médias du style «Une personne juive, en France actuellement, a tant de fois plus de chances qu'une autre de subir...».

De même la confusion est fréquente dans l'opinion (voire, là encore, dans certains médias) entre antiarabe et antimusulman. Une injure telle que «Sale bougnoule» sera

classée non en catégorie «antimusulman» mais en catégorie «autres». En revanche si une femme, originaire du Maghreb, du Moyen-Orient ou de l'Afrique subsaharienne, qui porte un foulard se voit faire une réflexion offensante à ce sujet, ce sera bien un «acte antimusulman».

Tendances à long terme

Il est utile de croiser la considération fine de ce qui a pu survenir en 2019 avec la recherche des tendances à long terme. On dispose à cet effet de données du SCRT (ou des services dont il a pris la suite) depuis près de trente ans (graphique ci-joint). On observe une montée globale des faits racistes mais aussi une grande variabilité. Mais il y a un effet de cumul des modifications d'observation avec des remaniements des outils utilisés pour ces relevés.

Des données à manipuler avec précautions

On voit à quel point ces données doivent être manipulées avec précautions, tout chiffre ou tout pourcentage d'évolution devant être autant que possible mis en perspective. Les comparaisons entre catégories sont périlleuses, car peuvent varier de l'une à l'autre la propension des victimes à signaler les menaces qu'elles subissent et les difficultés opposées à leur enregistrement.

Enfin on ne dira jamais assez combien les relevés de faits de racisme analysés ici ne

présentent qu'une face du rejet de l'autre. D'une part de nombreux faits échappent à ces enregistrements (ce qu'on appelle le «chiffre noir»), outre que le phénomène du racisme présente bien d'autres formes, notamment de discriminations ou de relégations (dans le logement, les études, les emplois...), que celles qui relèvent de telles statistiques policières. D'autre part les évolutions en matière d'actions et de menaces, qui restent le fait d'une minorité d'individus vulnérables à ces dérives, ne coïncident pas avec celles relatives à la tolérance au sein de la totalité de la population ; cette tolérance est analysée par la CNCDDH et on constate depuis plusieurs années une amélioration régulière, un peu ralentie sur les deux dernières années.

En conclusion, les statistiques du SCRT fournissent un matériau précieux pour tous ceux qui veulent fonder la lutte contre les différentes formes de racisme en France sur des bases aussi objectives que possible. Mais y recourir doit s'accompagner de lucidité et de prudence, qualités qui sont trop souvent absentes dans le fracas médiatique actuel sur ces sujets. ●

Jean-Pierre Raoult

* Une version longue de cet article, comprenant les tableaux statistiques d'où sont extraits les chiffres qui y figurent, des compléments d'analyses et des références, est disponible en s'adressant à l'auteur : écrire à mrpn.nanterre@gmail.com

ANTITSIGANISME EN FRANCE : COMBATTRE À LA FOIS DISCRIMINATIONS ET RACISME

Sachant que « Roms », « Tsiganes », « Gens du voyage », et bien d'autres noms renvoient à des groupes définis selon des critères différents, d'un point de vue ethnique, social, administratif, que certains termes sont utilisés par les personnes concernées pour se désigner elles-mêmes et que d'autres leur ont été assignés, que ceci est compliqué par le fait que ces mots ont des emplois et des connotations différents à l'est et à l'ouest de l'Europe, nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet, et utiliserons 'Roms' pour parler d'un ensemble de populations, surtout européennes, partageant une même origine et les variantes d'une même langue, mais appartenant à des groupes différents. Le terme « antitsiganisme » semble être apparu vers 2005. Un document du Conseil de l'Europe¹ le préfère à « antitziganisme », « romaphobie » et « tsiganophobie » et affirme qu'une résolution adoptée par le Parlement européen en avril 2005 est probablement le premier texte officiel à parler (en anglais) d'« *Anti-Gypsyism/Romaphobia* ». Le même document dit aussi que « La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) reconnaissait déjà en 2005 des spécificités au racisme contre les Roms :

- a) les préjugés sont persistants aussi bien sur le plan historique que géographique (racisme permanent qui ne décroît pas) ;
- b) cette forme de racisme est systématique (acceptation quasi générale par la population) ;
- c) il s'accompagne souvent d'actes violents. »

Alliant préjugés ancestraux, violences et discriminations, quel que soit le nom qu'on lui donne, l'antitsiganisme a donc aussi pour particularité de n'avoir que très tard été nommé et reconnu comme une forme



Source comité de Rennes : vu à Saint-Malo

du racisme. Dans les rapports annuels de la CNCDH (Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme) sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, le racisme anti-roms a été étudié chaque année mais en 2015 (pour l'année 2014), une section était intitulée « Les Roms : boucs émissaires du racisme en France ».

L'antitsiganisme aujourd'hui en France

L'antitsiganisme est très répandu dans la population française. Le 28^{ème} rapport de la CNCDH (2018)² précise : « On doit se préoccuper en particulier – comme l'actualité récente l'a montré – du sentiment qui prévaut à l'égard des Roms, population mal tolérée (37 points d'indice seulement) ». Cet « indice de tolérance » est le plus faible, alors que le plus élevé est de 79 pour les Noirs. Il augmente, mais peu depuis 2016.

Il y a tout juste un an, cette forme de racisme s'est manifestée avec une extrême violence en Île de France. Une rumeur se-

lon laquelle des personnes à bord d'une camionnette blanche auraient enlevé des enfants s'est répandue en mars 2019. Au moins 36 expéditions punitives avec battes, pierres, couteaux, chiens, coups de feu, accompagnés d'insultes racistes, ont été organisées du 16 mars au 5 avril 2019, contre des personnes vivant en bidonvilles et en squats, désignées comme Roms même si toutes ne l'étaient pas. Cette résurgence de rumeurs fréquentes au XIX^e s. à propos des « Nomades » qui auraient enlevé des enfants a mis en évidence la persistance des préjugés les plus anciens et les plus ancrés à leur égard : vol et maltraitance, particulièrement des enfants. Les personnes qui ont été les victimes de ces pogroms ont été extrêmement choquées, elles ont craint pour la vie de leurs propres enfants et ont cessé un moment de les envoyer à l'école.

L'antitsiganisme est entré dans l'actualité médiatique après un discours prononcé à Grenoble par Nicolas Sarkozy le 30 juillet

2010, qui désignait comme délinquants tout à la fois immigrés, Gens du Voyage et Roms migrants, et a mis à l'ordre du jour la question des « campements roms ». Le racisme dans les propos comme dans les actes, y compris violents, contre les habitants des bidonvilles, surtout roumains et bulgares, s'est exprimé par la suite, parallèlement au développement d'actions de solidarité. Les propos racistes se sont succédé tant dans la presse que dans des expressions publiques d'élus et responsables politiques. Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, déclarait en 2013 que « les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie », et qu'ils ont « des modes de vie extrêmement différents des nôtres qui évidemment sont en confrontation ». Des poursuites judiciaires n'ont pas pu aboutir. Le maire de Cholet a été condamné en 2014 pour avoir déclaré qu'Hitler n'avait pas tué assez de Roms, puis ce fut celui de Roquebrune, qui trouvait dommage qu'on ait appelé trop tôt les secours après l'incendie d'un bidonville. Jean-Marie Le Pen a lui aussi été condamné pour des propos tenus en 2012 dans le cadre de l'Université d'été du Front National qualifiant les Roms de voleurs par nature : « les Roms d'Europe de l'Est, [...] qui disent : "Nous sommes comme les oiseaux, nous volons naturellement". » Du côté des médias, le directeur de Valeurs actuelles a été lui aussi condamné pour diffamation, provocation à la discrimination et à la haine ou à la violence envers les Roms pour sa « Une » du 22 août 2013 : « Roms : l'overdose ». Vers 2015, les migrants d'autres régions prennent la place des Roms dans la désignation d'un bouc émissaire et ceux-ci ne font plus la une, mais en 2017, le MRAP poursuit en justice un élu FN qui suggérerait la récupération des dents en or des Roms pour payer leur logement, propos qui faisaient écho au génocide nazi.

Parallèlement à l'exposition médiatique, et notamment avec les associations membres du collectif Romeurope, des actions de solidarité avec les habitants des bidonvilles mènent à un progrès de la scolarisation des enfants, des parents d'élèves se rencontrent, des associations de soutien se créent. Peu à peu, de plus en plus de personnes issues des bidonvilles s'organisent, s'expriment publiquement, s'inscrivent sur les listes électorales et deviennent les interlocuteurs des municipalités. Mais il reste encore un chemin énorme à parcourir, tant les préjugés sont ancrés de longue date.



Racisme et discriminations

La question de l'antitsiganisme en France met particulièrement en lumière la relation qui unit racisme et discriminations. Des Roms sont présents en France à la suite de diverses vagues migratoires qui se sont produites du XV^e au XXI^e siècle. Tous les Roms en France ne vivent pas dans les mêmes conditions mais deux groupes sont particulièrement discriminés.

- Ceux que l'on appelle depuis 1969 les Gens du voyage, des Français qui se reconnaissent en majorité mais pas tous comme Roms, dont le statut a récemment été abrogé, ne se voient toujours pas reconnaître leurs droits : non reconnaissance de la caravane comme habitat, rareté des aires de stationnement adaptées, notamment à une vie en caravane avec déplacements occasionnels, implantation dans des zones d'exclusion dangereuses pour la santé et manque d'entretien, difficultés de scolarisation, ...³

- Les Roms migrants d'Europe de l'Est qui représentent la majorité des personnes vivant actuellement en bidonvilles éprouvent eux aussi toutes sortes de difficultés pour faire valoir leurs droits à la scolarité, à la santé, à un accès à l'eau, au ramassage des ordures ménagères, à la domiciliation, pour ne pas parler du droit à un logement décent... Leurs qualités d'étrangers et de pauvres n'expliquent pas seules l'indifférence à leur sort et le rejet de la part de voisins (parfois qua-

lifiés de « riverains »), de travailleurs sociaux ignorants à la fois de leur histoire et leurs conditions de vie dans leurs pays d'origine et des droits des citoyens de l'Union européenne résidant en France, d'élus qui ne leur reconnaissent pas le statut d'habitants des communes et font tout ce qu'ils peuvent pour ne pas appliquer des instructions nationales au prétexte qu'ils ont déjà bien assez de pauvres à s'occuper. Un facteur raciste s'articule avec xénophobie et rejet de la pauvreté, mais les populations roms en France ne sont pas toutes pauvres ni étrangères.

La CNCNDH cite dans son rapport 2013 (p. 44), un « Homme, 65 ans, retraité, Marseille, sans religion, FN » : « Il y avait un camp de Roms dans le 8^e arrondissement de Marseille. Moi, je considère que ces gens-là ne sont pas des êtres humains. On peut avoir des soucis et être dans le besoin tout en vivant dignement. Ces gens-là ne vivent pas dignement. » Ce propos illustre bien

1 - Glossaire terminologique raisonné du Conseil de l'Europe sur les questions roms. Edition mise à jour - 18 mai 2012 - en ligne : <https://cs.coe.int/team20/cahrom/documents/Glossaire%20Roms%20FR%20version%2018%20May%202012.pdf>

2 - Communiqué du 23/04/2019 - Rapport sur la lutte contre le racisme 2018: Un niveau de tolérance record face à des discriminations persistantes qui sapent l'accès aux droits fondamentaux.

3 - Un aperçu de ces situations dans le film Nos poumons, c'est du béton réalisé par un collectif de femmes d'Hellemes-Ronchin : <https://www.youtube.com/watch?v=uVVTxtEwfc0>

l'articulation entre le racisme envers les Roms et les discriminations qui touchent l'ensemble de habitants des bidonvilles, qu'ils soient ou non de culture rom. Le constat de l'indignité des conditions de vie mène ici à une expression extrême, la négation de l'humanité. Il apporte un semblant de légitimité au rejet, et donc au refus d'amélioration de ces conditions dont les victimes sont elles-mêmes considérées comme responsables.

La question de la résorption des bidonvilles en France est une question de politique sociale, mais pas seulement. Tant que le racisme et les préjugés prévaudront, ils serviront de prétexte pour ne pas chercher de solutions, et celles-ci seront mal acceptées par une partie de la population. La discrimination raciste est associée à des discriminations selon le niveau de vie et la nationalité dans le cas des habitants des bidonvilles (« particulière vulnérabilité résultant de la situation économique » et « origine » dans la terminologie retenue par la législation française), selon le mode de vie (« mœurs ») dans le cas des Gens du Voyage.

Combattre le racisme

Lutter pour l'amélioration des conditions de vie et la disparition des discriminations à causes multiples est une chose, mais il n'y aura pas de solution uniquement sociale au problème réel des bidonvilles ni pour l'amélioration de la prise en compte des droits des Voyageurs. Un recul significatif du racisme envers les Roms dans leur ensemble est nécessaire pour cela

mais aussi parce que la stigmatisation des membres d'un groupe ne peut être acceptée, quel que soit son niveau de vie.

Le Conseil de l'Europe et les institutions de l'Union Européenne abordent la question des discriminations en référence à une dimension ethnique. Si nous considérons que des politiques sociales ne peuvent être élaborées en fonction de critères ethniques, nous devons veiller aussi à ce que ce refus n'aboutisse pas une négation d'une part constitutive de l'identité de groupes roms et de ce qui les relie. Souvenons-nous du fait que le tribunal de Nuremberg n'a pas pris en considération le génocide des Roms, et que la tentative d'extermination nazie s'est vue attribuer des motifs non pas raciaux mais sociaux, tels que la marginalité. Nous ne pouvons non plus accepter le point de vue parfois formulé dans des organisations humanitaires consistant à refuser de parler de « Roms » à propos de la discrimination de ces personnes sous prétexte que ce terme serait perçu comme stigmatisant.

Faudrait-il nier l'existence d'une culture et sa richesse sous prétexte qu'elle est abusivement associée à la pauvreté et à la misère de certains parmi ceux qui la partagent, et que seule la dimension sociale est à prendre en compte ? Une difficulté réside en France dans l'ignorance de l'histoire et de la culture des Roms, de la diversité et de la réalité du vécu de ces personnes, en France et ailleurs. Si l'histoire et la culture d'autres groupes ciblés par des théories et actes racistes comme les Juifs, les Noirs, les

Musulmans ou encore d'autres, font l'objet de nombreux travaux et sont enseignées à tous, il n'en va pas de même pour l'histoire et la culture des Roms, dont l'enseignement reste confiné à l'Université⁴. Face au racisme, sont parfois opposées des visions idéales, associées à la musique, la liberté, la vie proche de la nature... autant de clichés tout aussi anciens et fantasmés que les préjugés négatifs, qui confortent aussi l'idée de l'impossibilité d'une intégration, assignent les individus à des comportements, nient les différences entre groupes. Faire reculer les préjugés concernant les Roms, mettre en évidence leur situation et leur histoire en France⁵, favoriser les rencontres entre personnes, ne pourra qu'aider à lutter contre l'idée d'une différence essentielle, qui caractérise le racisme. Ce type d'actions va de pair avec la lutte contre des discriminations à facteurs multiples (habitat, pauvreté, extranéité, origine) à l'intérieur de collectifs regroupant des associations qui prennent en charge des aspects sociaux essentiels qui relèvent de l'accès aux droits fondamentaux des personnes roms en situation de précarité dans les bidonvilles et les squats. ●

*Texte adopté par le Bureau National
le 02 mai 2020*

4 - Une synthèse accessible au public sur ce sujet est enfin parue en 2019 : Marcel Courthiade, Petite histoire du peuple rom, première diaspora de l'Inde. Lormont, Le Bord de l'eau, 2019.

5 - Le MRAP a par exemple mené des actions importantes pour la reconnaissance de l'internement des « nomades » en France de 1939 à 1946.

« Je me suis fait interpellé par la police quand j'allais chercher de l'eau. Depuis, je cours avec mes bidons pour ne pas avoir une amende que je ne peux pas payer. »

— **ANDRÉA (18 ans)**
Confinée dans un bidonville de Nantes.



MEDIACITÉS Nantes

« PLUS JAMAIS ÇA ! PRÉPARONS LE JOUR D'APRÈS »

En mettant le pilotage de nos sociétés dans les mains des forces économiques, le néolibéralisme a réduit à peau de chagrin la capacité de nos États à répondre à des crises comme celle du Covid. La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales. Elle est une étincelle sur un baril de poudre qui était prêt à exploser. Emmanuel Macron, dans ses dernières allocutions, appelle à des « décisions de rupture » et à placer « des services (...) en dehors des lois du marché ». Nos organisations, conscientes de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, n'attendent pas des discours mais de profonds changements de politiques, pour répondre aux besoins immédiats et se donner l'opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde.

Dès à présent, toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des populations celle des personnels de la santé et des soignant·e·s parmi lesquels une grande majorité de femmes, doivent être mises en œuvre, et ceci doit largement prévaloir sur les considérations économiques. Il s'agit de pallier en urgence à la baisse continue, depuis de trop nombreuses années, des moyens alloués à tous les établissements de santé, dont les hôpitaux publics et les Ehpad. De disposer du matériel, des lits et

des personnels qui manquent : réouverture de lits, revalorisation des salaires et embauche massive, mise à disposition de tenues de protection efficaces et de tests, achat du matériel nécessaire, réquisition des établissements médicaux privés et des entreprises qui peuvent produire les biens essentiels à la santé, annulation des dettes des hôpitaux pour restaurer leurs marges de manœuvre budgétaires... Pour freiner la pandémie, le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population, les autres doivent être sans délai stoppées. La protection de la santé et de la sécurité des personnels doivent être assurées et le droit de retrait des salarié·e·s respecté.

Des mesures au nom de la justice sociale nécessaires

La réponse financière de l'État doit être d'abord orientée vers tou·te·s les salarié·e·s qui en ont besoin, quel que soit le secteur d'activité, et discutée avec les syndicats et représentant·e·s du personnel, au lieu de gonfler les salaires des dirigeant·e·s ou de servir des intérêts particuliers. Pour éviter une très grave crise sociale qui toucherait de plein fouet chômeur·e·s et travailleur·e·s, il faut interdire tous les licenciements dans la période. Les politiques néolibérales ont affaibli considérablement les droits sociaux et le gouvernement ne doit pas profiter de cette crise

pour aller encore plus loin, ainsi que le fait craindre le texte de loi d'urgence sanitaire. Selon que l'on est plus ou moins pauvre, déjà malade ou non, plus ou moins âgé, les conditions de confinement, les risques de contagion, la possibilité d'être bien soigné ne sont pas les mêmes. Des mesures supplémentaires au nom de la justice sociale sont donc nécessaires : réquisition des logements vacants pour les sans-abris et les très mal logés, y compris les demandeur·e·s d'asile en attente de réponse, rétablissement intégral des aides au logement, moratoire sur les factures impayées d'énergie, d'eau, de téléphone et d'internet pour les plus démunis. Des moyens d'urgence doivent être débloqués pour protéger les femmes et enfants victimes de violences familiales.

Les moyens dégagés par le gouvernement pour aider les entreprises doivent être dirigés en priorité vers les entreprises réellement en difficulté et notamment les indépendants, autoentrepreneurs, TPE et PME, dont les trésoreries sont les plus faibles. Et pour éviter que les salarié·e·s soient la variable d'ajustement, le versement des dividendes et le rachat d'actions dans les entreprises, qui ont atteint des niveaux record récemment, doivent être immédiatement suspendus et encadrés à moyen terme. Des mesures fortes peuvent permettre, avant qu'il ne soit trop tard, de désarmer les marchés financiers : contrôle des capitaux et interdiction des opérations les plus spéculatives, taxe sur les transactions

APRÈS ?

La crise sanitaire, qui se prolonge déjà en crise économique et sociale, amène à réfléchir sur le monde où nous sommes et celui vers lequel nous voulons aller. Le MRAP se veut, depuis sa création, un lieu de construction d'une nouvelle humanité. Dans le champ qui est le sien, il se bat pour des rapports humains débarrassés de l'inégalité et de la haine.

C'est pourquoi le MRAP a donné son accord à la tribune ci-dessous publiée le 27 mars par les responsables de 18 organisations syndicales, associatives ou environnementales.

Non pas qu'il ait compétence pour affirmer des choix économiques ou politiques qui appartiennent à chaque adhérent, mais parce qu'il partage quelques convictions fondamentales qui sont à la base de ce texte : les inégalités sociales sont contradictoires avec les droits de l'homme et sont le terreau des haines et des violences dont se nourrissent le racisme et les conflits entre les peuples.

Dans une dynamique qui doit construire « un monde d'après », il apportera les réflexions spécifiques qui sont les siennes, sur l'égalité essentielle de tous les êtres humains, le refus des discriminations, le droit pour tous de circuler et s'installer partout dans ce qui est maintenant « le village planétaire ». Une crise sanitaire comme cette pandémie révèle l'unité de destin de l'humanité et la nécessité d'y répondre par des solutions solidaires.

Le monde d'après sera celui que nous ferons !

financières... De même sont nécessaires un contrôle social des banques, un encadrement beaucoup plus strict de leurs pratiques ou encore une séparation de leurs activités de dépôt et d'affaires.

Des aides de la BCE conditionnées à la reconversion sociale et écologique

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle injection de 750 milliards d'euros sur les marchés financiers. Ce qui risque d'être à nouveau inefficace. La BCE et les banques publiques doivent prêter directement et dès à présent aux États et collectivités locales pour financer leurs déficits, en appliquant les taux d'intérêt actuels proches de zéro, ce qui limitera la spéculation sur les dettes publiques. Celles-ci vont fortement augmenter à la suite de la « crise du coronavirus ». Elles ne doivent pas être à l'origine de spéculations sur les marchés financiers et de futures politiques d'austérité budgétaire, comme ce fut le cas après 2008. Une réelle remise à plat des règles fiscales internationales afin de lutter efficacement contre l'évasion fiscale est nécessaire et les plus aisés devront être mis davantage à contribution, via une fiscalité du patrimoine et des revenus, ambitieuse et progressive. Par ces interventions massives dans l'économie, l'occasion nous est donnée de réorienter très profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et axés sur le rétablissement des grands équilibres écologiques. Les aides de la Banque centrale et celles aux entreprises doivent être conditionnées à leur

reconversion sociale et écologique : maintien de l'emploi, réduction des écarts de salaire, mise en place d'un plan contraignant de respect des accords de Paris... Car l'enjeu n'est pas la relance d'une économie profondément insoutenable. Il s'agit de soutenir les investissements et la création massive d'emplois dans la transition écologique et énergétique, de désinvestir des activités les plus polluantes et climaticides, d'opérer un vaste partage des richesses et de mener des politiques bien plus ambitieuses de formation et de reconversion professionnelles pour éviter que les travailleurs-euses et les populations précaires n'en fassent les frais. De même, des soutiens financiers massifs devront être réorientés vers les services publics, dont la crise du coronavirus révèle de façon cruelle leur état désastreux : santé publique, éducation et recherche publique, services aux personnes dépendantes...

Relocalisation de la production

La « crise du coronavirus » révèle notre vulnérabilité face à des chaînes de production mondialisées et un commerce international en flux tendu, qui nous empêchent de disposer en cas de choc de biens de première nécessité : masques, médicaments indispensables, etc. Des crises comme celle-ci se reproduiront. La relocalisation des activités, dans l'industrie, dans l'agriculture et les services, doit permettre d'instaurer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale des activités. La relocalisation n'est pas synonyme de repli sur soi et d'un nationalisme égoïste.

Nous avons besoin d'une régulation internationale refondée sur la coopération et la réponse à la crise écologique, dans le cadre d'instances multilatérales et démocratiques, en rupture avec la mondialisation néolibérale et les tentatives hégémoniques des États les plus puissants. De ce point de vue, la « crise du coronavirus » dévoile à quel point la solidarité internationale et la coopération sont en panne : les pays européens ont été incapables de conduire une stratégie commune face à la pandémie. Au sein de l'Union européenne doit être mis en place à cet effet un budget européen bien plus conséquent que celui annoncé, pour aider les régions les plus touchées sur son territoire comme ailleurs dans le monde, dans les pays dont les systèmes de santé sont les plus vulnérables, notamment en Afrique.

Tout en respectant le plus strictement possible les mesures de confinement, les mobilisations citoyennes doivent dès à présent déployer des solidarités locales avec les plus touché-e-s, empêcher la tentation de ce gouvernement d'imposer des mesures de régression sociale et pousser les pouvoirs publics à une réponse démocratique, sociale et écologique à la crise. Plus jamais ça ! Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre « jour d'après ». Nous en appelons à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral. ●

